

Directives d'installation



Raccords à espacement réduit
à double paroi

DVL[®]

DuraVent[®]

**OMETTRE DE MAINTENIR LES ESPACEMENTS OBLIGATOIRES
(ESPACES D'AIR) AUX MATIÈRES COMBUSTIBLES EST UNE
DES PRINCIPALES CAUSES D'INCENDIE DES SYSTÈMES
D'ÉVACUATION. IL EST ESSENTIEL QUE LE CONDUIT DVL
(RACCORD À ESPACEMENT RÉDUIT) SOIT INSTALLÉ
UNIQUEMENT SELON CES DIRECTIVES.**

REMARQUE :

Lire la totalité de ces directives avant de procéder à l'installation. Ne pas effectuer l'installation selon ces directives annulera la garantie du fabricant et pourrait porter préjudice à votre assurance en tant que propriétaire et à la conformité à la classification UL. Conserver ces directives pour référence ultérieure. Ce livret comprend également des directives pour l'installation d'un système d'évacuation dans une cheminée existante en maçonnerie et pour celles passant par un plafond cathédrale.

Cher client, installateur ou utilisateur final :

Nous acceptons tous les commentaires concernant nos produits DuraVent.

Si vous recherchez de l'assistance technique ou des renseignements sur un produit, veuillez composer le 800-835-4429.
Ou envoyez vos courriels à :
techsupport@duravent.com



HOMOLOGUÉS
MH14089

TUYAU DE POËLE À ESPACEMENT RÉDUIT, À DOUBLE PAROI

Pour les instructions d'installation les plus récentes, consulter www.duravent.com

TABLE DES MATIÈRES

HOMOLOGATION	4
PERMIS	4
ESPACEMENT	4
APPLICATION	4
MAISONS MOBILES	4
INSTALLATION	5
RACCORDEMENT À LA CHEMINÉE	5
TUYAU RÉGLABLE	5
TUYAU TÉLESCOPIQUE	6
RACCORDEMENT AU POËLE	6
NETTOYAGE	6

DVMT[®]

DuraVent[®]

HOMOLOGATION

Homologué UL et cUL par le dossier N° 14089 des Laboratoires des assureurs

Pour les installations aux États-Unis et au Canada

PERMIS :

Communiquer avec le service local de la construction ou le service d'incendie relativement aux restrictions et aux inspections de l'installation dans votre quartier.

ESPACEMENT :

Espacement de 6 po aux murs

Espacement de 8 po aux plafonds

Les espacements sont mesurés perpendiculairement au tuyau.

APPLICATION

Sert à raccorder un appareil qui brûle du bois, du charbon, du mazout ou du gaz à un système de cheminée fabriqué par DuraVent, testé et homologué UL103HT.

Peut être utilisé partout où un tuyau de poêle à simple paroi est autorisé.

Le tuyau doit être installé aussi court et droit qu'il est possible.

Le tuyau DVL est obligatoire pour les poêles à combustible solide installé dans une maison mobile.

REMARQUES :

Utiliser uniquement les pièces autorisées DVL de DuraVent.

Ne pas combiner avec un tuyau à simple paroi.

Ne pas combiner avec d'autres produits ou avec des solutions improvisées. Ne pas installer de pièces endommagées.

Tous les poêles à bois ont besoin d'un raccord séparé et d'un système de cheminée.

NE PAS ENCLOSE LE TUYAU DE RACCORDEMENT À DOUBLE PAROI ou les raccords ou les passages dans les murs, les plafonds les greniers ou les placards.

Le tuyau DVL ne peut pas être coupé.

Le tuyau DVL (raccord à espacement réduit) émettra une odeur modérée de peinture et de la fumée lors des premières utilisations. C'est dû à la

cuisson normale du fini et cela disparaîtra après les premières utilisations.

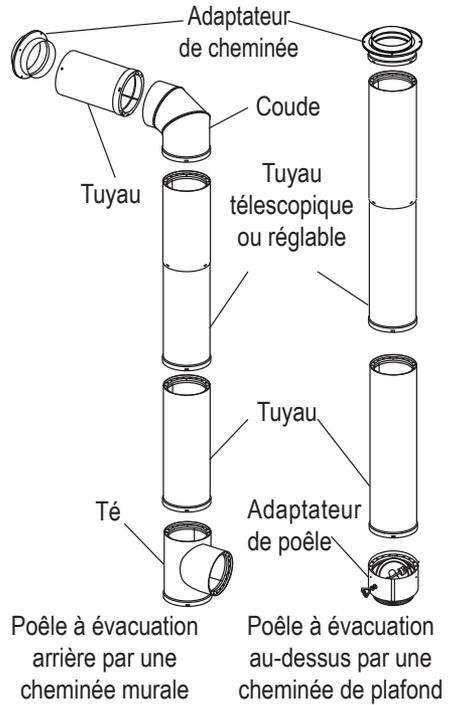


Figure 1

MAISONS MOBILES : Les appareils à combustible solide installés dans les maisons mobiles doivent être homologués par un organisme d'essais approuvé par le Department of Housing and Urban Development (HUD) et porter son étiquette, et ils doivent être installés exactement selon les instructions du fabricant. Le tuyau de poêle DVL de DuraVent est conforme aux exigences pour l'utilisation dans les « maisons mobiles » des appareils approuvés par le HUD. Se reporter aux instructions d'installation du fabricant. Ces instructions doivent également indiquer clairement les exigences relatives aux espacements et les configurations d'installation approuvées. **NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS UNE MAISON MOBILE SI le poêle à installer n'est pas homologué pour une telle utilisation.**

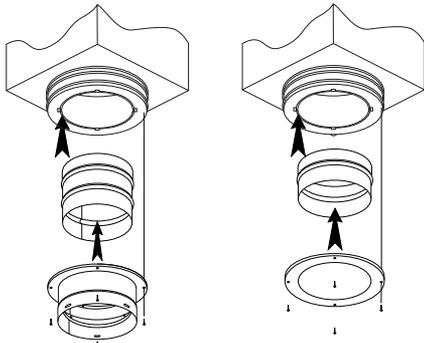


Figure 2

INSTALLATION .

1. Poser un DVL à une cheminée DuraVent

• Adaptateurs d'anneau de garniture (Figure 2)

Insérer le manchon intérieur dans le manchon extérieur (s'il y a lieu).

Glisser l'anneau sur la partie inférieure de l'adaptateur. Insérer la grande extrémité du manchon intérieur de l'adaptateur sur le manchon intérieur de la cheminée dans la boîte d'encastrement ou dans le manchon d'emboîtement de mur.

Visser la plaque de garniture à la boîte d'encastrement ou au manchon d'emboîtement de mur.

Glisser la pièce supérieure du tuyau DVL sur l'adaptateur et les visser ensemble; vous pourriez avoir besoin de percer un avant-trou dans le tuyau.

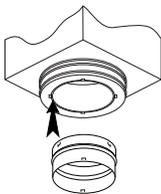


Figure 3

• Adaptateur à fixation à ressort (Figure 3)

Insérer le grand diamètre de l'adaptateur autour du manchon dans la boîte d'encastrement ou dans le manchon d'emboîtement de mur jusqu'à ce que les fixations à ressort soient bien engagées ou enclenchées.

Glisser la pièce supérieure du tuyau DVL sur

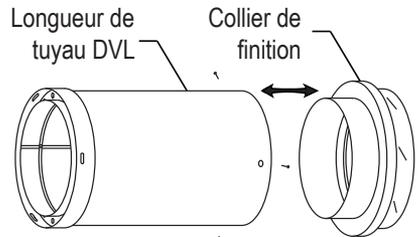


Figure 4

l'adaptateur jusqu'à ce que les fixations à ressort soient bien engagées ou enclenchées.

2. Raccorder le DVL à un collier de finition (Figure 4)

Glisser la première partie du tuyau DVL sur le manchon intérieur du collier de finition et bien serrer les vis; vous pourriez avoir besoin de percer un avant-trou dans le tuyau.

3. Tuyau

Sections de chevauchement

- Chevauchement de $\frac{3}{4}$ po de section de tuyau (3) vis à chaque raccordement (vis n° 8 x $\frac{3}{8}$ po) également espacées.

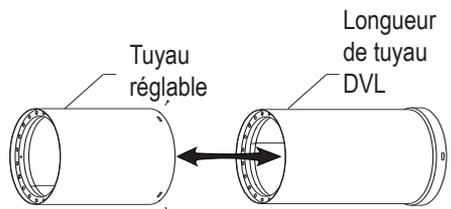


Figure 5

4. Tuyau réglable (Figure 5)

Glisser le tuyau réglable sur une longueur rectiligne de tuyau.

Visser le tuyau réglable au tuyau d'accouplement pour fixer le tuyau à la longueur désirée.

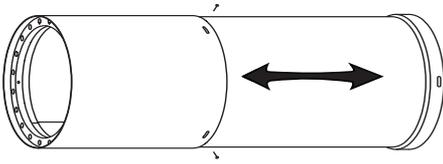


Figure 6

5. Tuyau télescopique (Figure 6)

Glisser la section supérieure du tuyau sur la section inférieure jusqu'à l'obtention de la longueur désirée
Visser le tuyau télescopique pour fixer le tuyau à la longueur désirée.

6. Coudes

Les coudes peuvent être utilisés partout sur le conduit.

Les coudes sont réglables

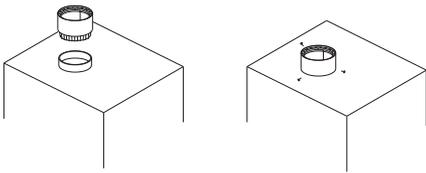


Figure 7

7. Raccordement au poêle

• Sorties rondes (Figure 7)

Si le manchon intérieur du tuyau s'adapte au collet du poêle, aucun adaptateur n'est nécessaire.

Si le manchon intérieur du tuyau s'adapte presque au collet du poêle, pincer alors suffisamment le manchon pour qu'il entre dans collet du poêle.

Si le collet du poêle est trop petit pour le manchon intérieur du tuyau, utiliser alors un adaptateur DVL pour raccorder le manchon au collet.

L'adaptateur existe avec ou sans section à clef de réglage.

Pour les poêles à sortie arrière, il est recommandé d'utiliser un té et non un coude à 90°.

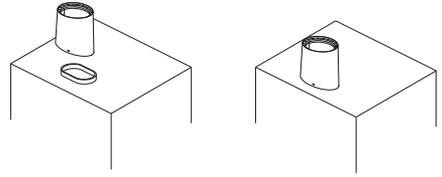


Figure 8

• Sorties ovales (Figure 8)

Utiliser un bout de ficelle pour mesurer la circonférence du collet du poêle.

Si la ficelle mesure 19 po ou un peu plus, utiliser un tuyau de poêle de 6 po.

Si la ficelle mesure 22 po ou un peu plus, utiliser un tuyau de poêle de 7 po.

Si la ficelle mesure 25 po ou un peu plus, utiliser un tuyau de poêle de 8 po.

Utiliser la section réglable du tuyau DVL et l'ovaliser sur place pour l'adapter à la sortie ovale du poêle.

ENTRETIEN :

Lorsque le bois brûle lentement, il produit du goudron et d'autres vapeurs organiques qui se combinent à l'humidité évacuée pour former du crésote. Les vapeurs de crésote dans les tuyaux de cheminée relativement froids d'un feu qui brûle doucement. Les résidus de crésote s'accumulent alors sur le chemisage de la cheminée. Quand il s'enflamme, ce crésote brûle d'un feu intense.

NETTOYAGE :

1. L'installation d'un tuyau de raccordement à double paroi doit permettre l'accès pour l'inspection et le nettoyage.

2. Il faut inspecter le raccord et la cheminée au moins une fois par mois pendant la saison de chauffage pour déterminer s'il y a un dépôt de crésote ou de suie. En cas de dépôt de crésote ou de suie, il faut l'enlever pour réduire le risque de feu de cheminée.

3. Faire nettoyer votre raccord et votre cheminée par un ramoneur professionnel si vous

avez des doutes sur vos capacités à le faire. Utiliser une brosse en plastique, en bois ou en acier souple.

4. Lors de l'utilisation de charbon, nettoyer complètement la cheminée dans les 48 heures après avoir fermé le poêle pour la saison.

Examiner régulièrement le chemisage de cheminée à la recherche de corrosion par l'acide sulfurique.

5. Ne pas utiliser de nettoyeurs chimiques pour cheminée. Ils n'éliminent pas le besoin d'un nettoyage mécanique et peuvent être hautement corrosifs.

6. Si un feu de cheminée survient, fermer tous les tirages de l'appareil et appeler les pompiers. Ne pas réutiliser la cheminée avant son inspection à la recherche d'éventuels dommages.

GARANTIE M&G DURAVENT

M&G DuraVent, Inc. (« DuraVent ») offre cette garantie limitée à vie pour tous ses produits à l'acheteur initial, à l'exception de Ventinox (à vie), DuraBlack (cinq ans) et tous les capuchons de terminaison (cinq ans). Sous réserve des restrictions indiquées ci-après, DuraVent garantit que ses produits sont exempts de défauts importants de matériel et de main-d'œuvre, s'ils ont été correctement installés, entretenus et utilisés. Cette garantie n'est pas transférable à l'exception de celle de Ventinox transférable de l'acheteur initial à l'acheteur de la maison pour une période de dix (10) ans. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les dommages de fumée et ceux causés par des feux de cheminée, les actes de Dieu ou tout produit qui : (1) a été acheté ailleurs que chez un concessionnaire, détaillant ou distributeur autorisé par DuraVent; (2) modifié ou transformé; (3) mal entretenu, mal inspecté ou mal nettoyé; ou (4) sujet à négligence ou à une utilisation non conforme à la documentation imprimée jointe au produit comme l'a établi DuraVent. Cette garantie limitée à vie ne s'applique qu'aux pièces fabriquées par DuraVent.

DuraVent offre les garanties suivantes pour ses produits : Cent pour cent (100 %) du prix d'achat ou du prix suggéré par le fabricant au moment de l'achat, soit le moins élevé des deux, pendant les 15 ans suivant la date de l'achat, et cinquante pour cent (50 %) à l'exception des restrictions suivantes : La doublure et les composants Ventinox pour les installations au bois, au mazout, aux granulés de bois et au gaz sont garantis cent pour cent (100 %) à vie pour l'acheteur initial; la doublure 316 et les composants Ventinox pour les installations au charbon sont garantis cent pour cent (100 %) pour dix ans; tous les chapeaux de sortie et DuraBlack® sont garantis cent pour cent (100 %) pour cinq ans et ensuite à dix pour cent (10 %).

Toutes les obligations de garantie de DuraVent se limitent à la réparation ou au remplacement du produit défectueux conformément aux modalités applicables à chaque gamme de produits. Ces recours constituent la seule obligation de DuraVent et le seul recours en vertu de cette garantie limitée. Aucune valeur de rachat n'est associée à cette garantie. Les modalités de cette garantie limitée à vie ne doivent pas être modifiées, transformées ou suspendues par une action, une inaction ou une représentation, par oral ou par écrit, excepté sur autorisation expresse, écrite d'un dirigeant de DuraVent.

CONDITIONS DE GARANTIE VENTINOX

Les garanties de la doublure et des composants contenues aux présentes sont soumises aux conditions suivantes : (1) La doublure et les composants doivent être installés conformément aux instructions d'installation de DV; (2) La doublure et les composants sont utilisés uniquement pour chemiser ou rechemiser des cheminées d'appareils résidentiels auxquelles la doublure était destinée, et (3) une inspection annuelle documentée de la doublure et des composants et leur entretien s'il est jugé nécessaire, commençant un an après la date d'installation et tout au long de la période de garantie, par un ramoneur de cheminée certifié au niveau national ou par un installateur VENTINOX®. La garantie de la doublure et des composants est en outre assujettie aux exigences suivantes pendant toute la période de garantie : La cheminée doit avoir un chapeau de cheminée et des nettoyeurs chimiques de cheminées ne doivent pas être utilisés lors du nettoyage de la doublure ou des composants. Nous recommandons l'utilisation DE brosses de nettoyage de conduit à poils plastiques. Le maïs, les biocombustibles, le bois de grève ou autres bois contenant du sel, conservateur du bois traité, le plastique et les ordures ménagères ou les déchets, ou des granulés bois contenant ces matières ne doivent pas être brûlés dans l'appareil ou le foyer. Dans le cas d'un feu de cheminée, celle-ci doit être inspectée et approuvée par un ramoneur certifié avant sa réutilisation. Après chaque inspection annuelle, entretien et nettoyage, le ramoneur certifié doit remplir et dater la section appropriée de la carte de garantie fournie avec la doublure.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VENTES SUR L'INTERNET

Nonobstant les autres modalités de cette garantie à vie limitée, DuraVent n'offre aucune garantie pour les produits spécifiques suivants, si ces produits sont à la fois : (a) achetés auprès d'un vendeur sur l'Internet, et (b) ne sont pas installés par un installateur professionnel qualifié : DuraTech®, DuraPlus HTC®, PelletVent Pro®, FasnSeal®, et produits de rechemisage DuraVent y compris DuraLiner®, DuraFlex® 304, DuraFlex® 316, DuraFlex® Pro, DuraFlex® SW et Ventinox®. Aux fins de cette garantie, un installateur professionnel qualifié est défini comme étant l'un des suivants : Entrepreneurs agréés ayant une expérience préalable en installation de cheminée, ramoneurs certifiés CSIA, spécialistes certifiés NFI, ou professionnels certifiés WETT.

DuraVent se réserve le droit d'inspecter un produit défectueux afin de déterminer s'il est admissible à un remplacement selon les termes de cette garantie à vie limitée. Toute réclamation doit être accompagnée d'une preuve d'achat. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et d'installation. Pour obtenir la garantie, communiquez rapidement avec le service de garantie de DuraVent, 902 Aldridge Rd., Vacaville CA 95688, ou composez le 800-835-4429.

QUAND LA LOI LE PERMET, DURAVENT REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE LA QUALITÉ MARCHANDE ET DE LA COMPATIBILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS DURAVENT NE SERA TENUE RESPONSABLE POUR DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX OU DES PERTES DIRECTES OU INDIRECTES D'AUCUNE SORTIE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, DOMMAGES MATÉRIELS ET PRÉJUDICE CORPOREL. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DURAVENT SE LIMITE AU PRIX D'ACHAT DE CE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS (OU PROVINCES) N'AUTORISENT PAS DE RESTRICTIONS SUR LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE OU SUR L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; PAR CONSÉQUENT, LA RESTRICTION OU LES EXCLUSIONS CI-DESSUS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES ET VOUS POURRIEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER SELON LES ÉTATS ET LES PROVINCES.

Pour les directives d'installation les plus récentes, consulter www.duravent.com

M&G DuraVent, Inc. PO Box 1510 Vacaville CA 95696-1510
Fabriqué à Vacaville CA et Albany NY

DuraVent®

Service d'assistance à la clientèle: 800-835-4429 • 707-446-4740 FAX • www.duravent.com

DVL est une marque déposée de M&G DuraVent, Inc.
Tous droits réservés. Fabriqué aux É.-U. ©2012, 2017

L114F_820007290_Install Instructions_DVL Double Wall_07-17-17_V2